



ASSOCIATION DE LA RETRAITE SPORTIVE DU MANS

Maison des associations  
4 rue d'Arcole – boîte à lettre 94  
72000 Le Mans



## BULLETIN D'ADHESION saison 2023/2024

Cotisation: 49€ (41€ pour les animateurs et membres du C.D)

Valable du 1<sup>er</sup> sept 2023 au 31 aout 2024

REEMPLIR EN LETTRE D'IMPRIMERIE

Mr / Mme NOM : ..... Prénom : .....

N° de licence : ..... Date de naissance ..... / ..... / 19.....

Adresse : .....

CP : 72..... Ville : ..... Tél. .... Port.....

E-MAIL : .....

Je coche la ou les activités que je souhaite pratiquer à l'ARSM

### ACTIVITES COMPRISES AVEC LA LICENCE

- Cyclotourisme
- Disc-golf
- Marche nordique
- Randonnée pédestre
- Pétanque

### ACTIVITES SOUMISES A SUPPLEMENTS

- Danse du Monde
- Danse Country
- Gymnastique douce
- Gymnastique de remise en forme
- Gymnastique-aquatique
- Tennis-rebond
- Swin-golf
- Yoga

Je joins **IMPÉRATIVEMENT** à ma demande d'adhésion :

- un chèque de 49€ (ou 41€ pour animateurs) pour l'adhésion, établi au nom de l'ARSM
- le ou les chèques (au nom de l'ARSM) par activité payante
- La notice individuelle d'assurance remplie et signée

A transmettre par courrier, à l'adresse suivante :

Association de la Retraite Sportive du Mans  
Maison des associations  
4 rue d'Arcole  
Boite à lettre 94  
72000 Le Mans

## CERTIFICAT MEDICAL

La FFRS a pris la décision de mettre fin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'obligation de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive de loisir pour obtenir sa licence. Une décision de nature à faciliter et encourager l'accès aux activités proposées par les clubs et en application de la loi du 2 mars 2022.

Si le club et ses animateurs sont responsables de la sécurité des activités, ils ne sont pas responsables de l'état de santé des adhérents. Cette suppression n'engage donc en rien leur responsabilité.

Avec ses dispositions la FFRS s'engage donc sur la voie de la responsabilisation de chaque licencié dans le domaine de sa santé.

---

## ASSURANCE

1) **Responsabilité civile** : la Fédération cotise à la compagnie Gras Savoye, pour garantir ses adhérents.

2) **Assurance individuelle accident dommage corporel** : le code du sport et ses différents décrets d'application encouragent fortement chaque adhérent à y souscrire ; elle est comprise dans votre adhésion et s'élève à **1,08 €**.

Vous avez la possibilité, en réglant votre cotisation, de refuser l'assurance individuelle accident dommage corporel.

Dans ce cas ne pas oublier de **remplir et signer la renonciation** ci-dessous. Toutefois en cas de renonciation vous devez être en mesure d'en apporter la preuve sur demande du club.

### **RENONCIATION A L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT DOMMAGE CORPOREL**

Je soussigné(e) ..... , certifie avoir pris connaissance des propositions faites par la FFRS concernant l'assurance individuelle accident corporel. En toute connaissance de cause, je refuse cette assurance individuelle dommage corporel. En cas d'accident, je ne pourrai prétendre à aucune indemnité à titre personnel.

Le prix de la licence **HORS** assurance individuelle accident corporel est donc de **39.92€**.

## INFORMATIQUE ET LIBERTE

### **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :**

La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 permet l'accès des personnes aux informations les concernant. Cette disposition vient d'être renforcée par une nouvelle réglementation européenne qui entrera en vigueur le 25 mai 2018 : le « Règlement Général sur la Protection des Données personnelles », RGPD. L'objectif est de protéger les données personnelles de citoyens européens.

### **RECUEIL DE CONSENTEMENT DES PERSONNES :**

Je donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par le club de L'ARSM.

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant.

## DROIT A L'IMAGE

Toute personne a sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation expresse et spéciale.

Merci à toute personne de se faire connaître pour retrait d'une ou de plusieurs photos reproduisant son image.

Cocher la case correspondante à votre choix : **J'ACCEPTÉ**  **JE REFUSE**

**J'ai lu et j'accepte le règlement de l'ARSM.**

**J'ai pris connaissances de l'ensemble des conditions ci-dessus.**

Fait à ..... Le .....

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**